



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

Le Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 0 2 6 / MEA

Papeete, le 0 7 JAN. 2021

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Maintien en vigueur des procédures sanitaires dans les écoles et les établissements scolaires, dans les internats et des mesures de lutte contre l'absentéisme dans le 1^{er} et 2nd degré.

Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s),

Depuis bientôt une année, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent. Si la COVID19 a perturbé notre fonctionnement éducatif, les écoles et les établissements scolaires sont restés ouverts grâce à l'engagement des Directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes enseignantes et non enseignantes.

Malgré l'inquiétude face à cette épidémie, vous avez fait confiance à l'institution scolaire. Soyez-en remercié.

L'éducation et l'instruction doivent rester notre priorité pour l'avenir de nos enfants.

Les écoles et les établissements scolaires ont mis en place des mesures sanitaires, sur recommandation de la Direction de la Santé, qui visent à protéger, autant que possible, les élèves et les personnels du COVID19.

A ce jour, l'épidémie de COVID19 est toujours présente en Polynésie française. Nous devons y faire face avec la plus grande détermination.

Ainsi, les mesures sanitaires pour les écoles, les CJA et les établissements scolaires que vous connaissiez avant les congés de Noël resteront en vigueur et se poursuivront dès la rentrée du 11 janvier 2021 jusqu'à nouvel ordre y compris dans les internats.

Le port du masque pour tous, le respect des gestes barrières et le nettoyage renforcé des locaux se poursuivent tout comme l'emploi des gels hydroalcooliques dès l'entrée dans les locaux. La limitation du brassage est également maintenue autant que possible.

Les guides sanitaires déployés dans les collèges et les lycées début décembre 2020 poursuivent leurs missions de prévention auprès des jeunes durant l'année scolaire 2020-2021.

Je vous invite à prendre contact avec les Directeurs d'école et les Chefs d'établissement si vous souhaitez des précisions sur les mesures sanitaires qui restent en vigueur dans les écoles, les collèges et les lycées.

Dans ce contexte, **la lutte contre l'absentéisme reste une priorité**. Vous devez maintenir votre confiance envers l'école, le collège ou le lycée de votre enfant et faire en sorte qu'il vienne en classe dans le respect des mesures sanitaires.

Il nous faut réduire l'absentéisme, c'est un enjeu social. Aussi, les élèves qui ne reviennent pas en classe et qui sont longuement absents sans motif valable, seront signalés aux Tavanoas, et feront l'objet d'une procédure de signalement aux services sociaux.

Nous espérons tous une amélioration de la situation sanitaire, celle-ci passe par le respect des mesures en vigueur. Vous serez tenus informés des évolutions dès que nécessaire.

En attendant, je vous remercie pour votre confiance, et votre engagement à nos côtés pour l'éducation des enfants.


Christelle LEHARTEL





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

Le Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 0 2 6 / MEA

Papeete, le 0 7 JAN. 2021

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Maintien en vigueur des procédures sanitaires dans les écoles et les établissements scolaires, dans les internats et des mesures de lutte contre l'absentéisme dans le 1^{er} et 2nd degré.

Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s),

Depuis bientôt une année, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent. Si la COVID19 a perturbé notre fonctionnement éducatif, les écoles et les établissements scolaires sont restés ouverts grâce à l'engagement des Directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes enseignantes et non enseignantes.

Malgré l'inquiétude face à cette épidémie, vous avez fait confiance à l'institution scolaire. Soyez-en remercié.

L'éducation et l'instruction doivent rester notre priorité pour l'avenir de nos enfants.

Les écoles et les établissements scolaires ont mis en place des mesures sanitaires, sur recommandation de la Direction de la Santé, qui visent à protéger, autant que possible, les élèves et les personnels du COVID19.

A ce jour, l'épidémie de COVID19 est toujours présente en Polynésie française. Nous devons y faire face avec la plus grande détermination.

Ainsi, les mesures sanitaires pour les écoles, les CJA et les établissements scolaires que vous connaissiez avant les congés de Noël resteront en vigueur et se poursuivront dès la rentrée du 11 janvier 2021 jusqu'à nouvel ordre y compris dans les internats.

Le port du masque pour tous, le respect des gestes barrières et le nettoyage renforcé des locaux se poursuivent tout comme l'emploi des gels hydroalcooliques dès l'entrée dans les locaux. La limitation du brassage est également maintenue autant que possible.

Les guides sanitaires déployés dans les collèges et les lycées début décembre 2020 poursuivent leurs missions de prévention auprès des jeunes durant l'année scolaire 2020-2021.

Je vous invite à prendre contact avec les Directeurs d'école et les Chefs d'établissement si vous souhaitez des précisions sur les mesures sanitaires qui restent en vigueur dans les écoles, les collèges et les lycées.

Dans ce contexte, **la lutte contre l'absentéisme reste une priorité**. Vous devez maintenir votre confiance envers l'école, le collège ou le lycée de votre enfant et faire en sorte qu'il vienne en classe dans le respect des mesures sanitaires.

Il nous faut réduire l'absentéisme, c'est un enjeu social. Aussi, les élèves qui ne reviennent pas en classe et qui sont longuement absents sans motif valable, seront signalés aux Tavanoas, et feront l'objet d'une procédure de signalement aux services sociaux.

Nous espérons tous une amélioration de la situation sanitaire, celle-ci passe par le respect des mesures en vigueur. Vous serez tenus informés des évolutions dès que nécessaire.

En attendant, je vous remercie pour votre confiance, et votre engagement à nos côtés pour l'éducation des enfants.

Copies :

PR 1
VP 1
SGG 1
MEA 1
DGEE 1

Christelle LEHARTEL

